



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-455

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay / Direction générale du GHU Paris-Saclay

75-2024-07-23-00021 - Arrêté n° 014-2024 portant délégation de signature en matière de marchés publics (4 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Université Paris-Saclay

75-2024-07-23-00021

Arrêté n° 014-2024 portant délégation de
signature en matière de marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics N° 014-2024

Le Directeur Général du Groupe-Hospitalo-Universitaire APHP. Université Paris Saclay regroupant les hôpitaux Ambroise Paré, Antoine Béchère, Bicêtre, maritime de Berck, Paul Brousse, Raymond Poincaré, Sainte Péline,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5 et R.6147-10, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'Article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le code de la commande publique et ses annexes,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Christophe KASSEL, le Directeur Général du Groupe-Hospitalo-Universitaire APHP. Université Paris Saclay en matière de marchés publics,

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : BICÊTRE

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BRK : Hôpital maritime de BERCK

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Cédric ZOLEZZI, Directeur général adjoint du GHU APHP.Université Paris Saclay;
- Madame Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU APHP.Université Paris Saclay;
- Monsieur Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière du GHU APHP.Université Paris Saclay,
- Madame Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe chargée des achats, services économiques et des marchés du GHU APHP.Université Paris Saclay,

En vue de signer au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs bénéficiant d'une délégation de signature dans les conditions de l'article 1, délégation est donnée pour l'ensemble des matières et dans les mêmes conditions,

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux) mentionnées à l'article 2A, aux 1^o à 10^o, et 12^o de l'article 2B de l'arrêté directorial du 8 juillet 2022 susvisé, aux directeurs suivants :

- Monsieur Thomas MERY, Directeur chargé du système d'information du GHU APHP. Université Paris Saclay, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction;
- Monsieur Lucas TIDADINI, Directeur chargé des finances du GHU APHP. Université Paris Saclay, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction;
- Madame Justine KOOB, Directrice chargée des ressources médicales, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction ;
- Madame Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice chargée des ressources humaines, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction ;
- Madame Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice des investissements, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée, aux cadres suivants, en vue de signer, dans les domaines qui relèvent de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3F de l'arrêté directorial du 8 juillet 2022 susvisé, passé pour le compte du GHU APHP. Université Paris Saclay comme suit :

↳ Pour la cellule des marchés publics :

- Monsieur Lionel AFONSO DOS REIS, responsable du service des marchés publics du GHU APHP. Université Paris Saclay en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1^o à 8^o (à l'exception de l'attribution), 10^o et 12^o de l'article 2 B ; 6^o, 7^o, 14^o du 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel AFONSO DOS REIS, délégation est donnée à Monsieur Chris Anderson BAKOUMASSE, adjoint au responsable du service des marchés, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1^o à 8^o (à l'exception de l'attribution), 10^o et 12^o de l'article 2 B ; 6^o, 7^o, 14^o du 2 C et 3 F.

↳ Pour la direction des investissements :

Madame Sophie DERAMAT, Directrice des Investissements du GHU APHP. Université Paris Saclay, en vue de signer, dans le strict périmètre de la direction des investissements et des équipements, les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;

En cas d'absence de Madame Sophie DERAMAT, délégation est donnée à :

- M. Denys-Xavier PATUREL, Directeur des Equipements du GHU APHP. Université Paris Saclay, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;
- Madame Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;

En cas d'absence de Madame Sophie DERAMAT, ainsi que de Monsieur Denys-Xavier PATUREL et de Madame Michelle MONTEIL, délégation est donnée à :

- Madame Jessica BONTE, ingénieur travaux APR, RPC, SPR, BRK, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de APR, RPC, SPR, BRK) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;
- Mme Florence MASSY, ingénieur travaux BCT, PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de BCT, PBR) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;
- Mme Magali BELMIN, ingénieur travaux ABC, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;
- Monsieur Laurent JEUSSEAUME, faisant-fonction d'ingénieur technique de site PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de PBR) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;

- Monsieur Cédric CARBONARO, ingénieur maintenance BCT, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de BCT) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;
- Monsieur Vincent BRUNET, ingénieur maintenance APR/RPC/SPR/BCK, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de APR/RPC/SPR/BCK) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;
- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de APR/SPR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;
- Madame Fabienne BALNY, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;
- Monsieur Fabrice DAUDE, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;
- Madame Stéphanie WINICKI, ingénieure des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;
- Monsieur Alexis CLAUDON, Ingénieur des Equipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;
- Monsieur Eric PEZDIR, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale de ABC/BCT/PBR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;
- Monsieur Tom DA RIN, ingénieur sécurité, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux sécurités de APR/ABC/BCT/RPC/RPC/BCK), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C;

↳ Pour la direction des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume ECKERLEIN, délégation est donnée, en vue de signer les actes visés aux article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1°, aux 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C à :

- ❖ Monsieur Lionel AFONSO DOS REIS, responsable de la cellule marché ;
 - ❖ Monsieur Chris Anderson BAKOUMASSE, adjoint au responsable de la cellule marché,
 - ❖ Madame Laurence CHARTIER, attachée d'administration hospitalière, responsable de l'économat,
 - ❖ Monsieur Malek KAABACHE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable adjoint de l'économat,
 - ❖ Monsieur Francis SAPOR, adjoint des cadres hospitaliers ;
- Madame Eugénie HOUDEMONT, ingénieure des restaurations du GHU en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;
 - Monsieur Steve SHAIK, technicien hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;

↳ Pour la direction des ressources humaines :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, pour les actes visés aux articles 2 A ; 3°,4°, 5°, 6°, 10 du 2 B ; 1 à 9, 11 à 14 du 2 C, délégation est donnée à :

- Madame Magali PERISSOL, directrice des ressources humaines adjointe,
 - Monsieur Mathieu REBAUDIÈRES, directeur des ressources humaines adjoint,
 - Monsieur Guillaume CHANAL, directeur des ressources humaines adjoint,
- en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3°,4°, 5°, 6°, 10 du 2 B; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation) à 9, 11 à 14 du 2 C ;

↳ Pour la direction du système d'information :

Monsieur Thomas MERY, directeur du système d'information, en vue de signer, dans le strict périmètre de la direction du système d'information, les actes visés aux articles 2 A ; 3°, 4°, 5°, 6°, 10 du 2 B 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs au système d'information) à 9, 11 à 14 du 2 C;

En cas d'absence de Monsieur Thomas MERY, délégation est donnée à :

- Monsieur Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint au directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3°, 4°, 5°, 6°, 10 du 2 B 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs au système d'information) à 9, 11 à 14 du 2 C;

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Laurence CHARTIER, Malek KAABACHE et Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise au service facturier, à la Cellule des marchés publics ainsi qu'à la délégation au pilotage de la dépense et à la coordination des politiques d'achat, en application de l'article 6 de l'arrêté directeur n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Christophe KASSEL, le Directeur Général du Groupe-Hospitalo-Universitaire APHP. Université Paris Saclay en matière de marchés publics.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics pour le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris Saclay n°019-2023 du 3 septembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin Bicêtre, le 23 juillet 2024

Christophe KASSEL

Directeur Général du Groupe-Hospitalo-Universitaire APHP. Université Paris Saclay

SIGNE